



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Bruno Place**

**OSTREVENT** Le président de Coeur d'Ostrevent a placé le développement économique en tête des priorités de la collectivité depuis 2014. Des entreprises s'installent et il faut aussi y faire travailler des gens du territoire.

Frédéric Delannoy, président de Coeur d'Ostrevent, le dit depuis son arrivée à la tête de la communauté de communes : sa première priorité, c'est de créer de l'emploi privé sur le territoire. C'est pourquoi le développement économique est la compétence phare de l'interco.

**L'Observateur** : Où en est- on de la commercialisation des zones d'activités ?

Frédéric Delannoy : Barrois est commercialisé à 66% alors qu'on en était à zéro en 2014. Il reste encore 20 hectares et nous avons reçu des projets. Avant, on courait après les entreprises ; aujourd'hui, elles viennent en raison de la fluidité de l'A21, d'un climat restauré et parce que les projets sont co-construits.

Vous pouvez donner une date pour l'hypermarché Leclerc ?

Non, c'est impossible. Le permis de construire sera déposé d'ici peu.

Ensuite, il peut y avoir des recours, c'est long ce genre de dossier.

Et pour les 350 emplois de Primelog ?

Pour Primelog, c'est signé. Nous ne communiquons sur des implantations que quand c'est sûr à 100%.

Le développement économique, c'était la première priorité ?

Il fallait commencer par ça même si ce n'est pas forcément la priorité des socialistes. Si on ne crée pas d'emplois privés, on ne crée pas d'emplois. Le problème numéro 1, c'est le chômage. Hélas, on constate une inadéquation entre les postes proposés et le profil des demandeurs d'emploi. Mais il y a une forte hausse de l'emploi privé sur le territoire depuis 2014.

Pourquoi cette embellie ?

Parce que les entreprises ont intérêt à s'installer ici. Le territoire est devenu attractif, comme le montre le développement du tourisme. On aurait pu se contenter d'être une succursale du Louvre-Lens, de Douai, de Valenciennes. Il n'en est pas question : le territoire mérite d'être défendu. Il y a tout ici ! Cela ne résout pas le chômage de longue durée.

Non, il y a 4 500 demandeurs d'emploi de longue durée sur le territoire. Ces personnes recherchent un travail depuis plus d'un an mais ne sont pas employables. C'est le sens de la création de notre service emploi-formation qui recense les besoins des entreprises (45 rien qu'à la Renaissance). Notre centre de formation fait un gros travail d'insertion, ce que ne faisait plus le PLIE.

Il y a d'autres mesures prises pour l'emploi ?

Oui. Les chantiers que lancent les collectivités locales adoptent souvent des clauses d'insertion.

C'est notamment le cas pour les rénovations dans les cités minières

intégrées dans l'engagement pour le renouveau du Bassin minier. Il y a aussi le réseau Etincelle qui met en contact les demandeurs d'emploi et les entreprises. Nous oeuvrons pour créer un vrai parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Il y a déjà des effets ?

Bien entendu. Nous jouons un vrai rôle en complément des autres acteurs de l'agglomération, régionaux ou nationaux. Nous nous attaquons au chômage de longue durée, des jeunes. Sans développement économique, ça ne marche pas.

10 personnes ont trouvé un emploi avec le nouveau service

Depuis le 1er juin 2018, le service emploi-formation de la CCCO accueille et accompagne les demandeurs d'emploi dans leurs démarches d'insertion

professionnelles. Ce service entre aussi en contact avec les entreprises du territoire pour connaître leurs besoins de main-d'oeuvre. Ainsi, en six mois, 150 ont été contactées par le service ; 52 sont suivies régulièrement. 70 entreprises ont été démarchées. En tout, 10 personnes ont trouvé un emploi ou une formation depuis le lancement de ce nouveau service.

Trois actions phares ont été réalisées sur le territoire : 10 jeunes ont intégré le Réseau Etincelle, une action de financement du permis de conduire a été lancée, un forum pour l'emploi a eu lieu à Aniche le 17 octobre dernier.

Enfin, le service suit de près les



clauses d'insertion des chantiers du territoire : sept entreprises ont été ainsi accompagnées sur quatre chantiers locaux.

Moins d'impôts pour les entreprises  
L'engagement pour le renouveau du Bassin minier a créé de nouvelles zones franches : des bassins urbains à dynamiser. L'objectif est d'accélérer la création d'emplois dans les petites entreprises du Bassin minier. Les entreprises créées entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020 seront exonérées de certains impôts pendant deux ans ou plus. Pour connaître les communes concernées et les modalités, consulter le service des impôts des entreprises.

A chacune de ses interventions, Frédéric Delannoy répète que le développement économique est sa priorité. ■